CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY
Compte-rendu de la réunion du lundi 24 novembre 2025

Présents : Marie-Claire RELTIENNE, Christine PERRIN, Emmanuelle BEUGNET, Pascal PELLE, Jean KLOS, Charles BERTHOLLET, Éric ROY, Antonin FOURREAUX
Absent excusé : Pierre FRANCINI
Absente : Vanina COSTES

Secrétaire de séance : Marie-Claire RELTIENNE

1. Compte rendu du Conseil du 08 octobre 2025.
Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil.

2. Délibération

Admission en non-valeur 2025

VU la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables du Service de Gestion Comptable de Chablis en date du 10 octobre 2025.
Considérant que le comptable assignataire de ladite demande n'a pu recouvrer les titres, cotes et produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes d'un montant total de 5.87 € (art. 6541). Crédits nécessaires au chapitre 65.

Exercice	Ordre de reversement	Nom redevable	Montant
2022	2577880435 - 1	Total Direct Énergie	5.87 €

3. Devenir du frêne, Place de la Liberté

- Exposé de la problématique par le maire :

Le frêne, d'année en année, voit ses feuilles diminuer pour laisser apparaitre des branches mortes. Au regard de cet état et de son emplacement au carrefour des rues en surplomb de la zone d'arrêt des bus posant des problèmes de sécurité relaté par une conseillère, il est décidé en réunion de conseil, courant 2021, de l'abattre.
Une grande partie des habitants, oubliant les risques, ont manifesté leur désir de conserver cet arbre, patrimoine de Rouvray.
Une expertise pour déterminer sa dangerosité est réalisée en juin 2022 par l'ONF, sans répondre à la question de sécurité.
Un sursit est accordé, 2 années et demie plus tard, le problème de fond relatif à la sécurité se pose toujours, d'où la question à l'ordre du jour sur le devenir du frêne.
Ce frêne estimé âgé de 20 ans sur une carte postale timbrée de 1903, qui aurait été planté dans les années 1880 est patrimoine de Rouvray, cependant il faut distinguer 2 niveaux de pensée :
- *Préservation* : je souhaite conserver cet arbre « partie intégrante de la vie de notre village, symbole de l'engagement de ceux qui ont défendu notre liberté » sans conséquence aucune
- *Sécurité* : sachant que tout le monde voit ce frêne dépérir, aucune circonstance atténuante ne sera accordée au maire en cas d'accident corporel ou matériel (chute sur le logement communal). Il sera pleinement responsable de n'avoir rien fait.

La sagesse demande de l'abattre avant l'accident et question est de savoir quand cette date arrivera.

Pour nous aider, une experte forestière, Madame Delphine ROUSSEAU, spécialiste du maintien des très vieux arbres en ville et de la dangerosité des arbres de parc, qui connait cet arbre, accepte de nous exposer son approche, comme de répondre à toutes les questions des conseillers et des habitants présents, via la visio.

Son intervention se résume comme suit :

1- Diagnostic sans appel : URGENCE et RESPONSABILITE.
- Risque juridique et humain (priorité absolue).
- Etat de santé irréversible.

2 - Solutions concrètes et symboliques :
- Recyclage créatif et mémoriel 0 -6 mois
- Renouvellement écologique 6 -24 mois
- Politique de l'arbre 2-20 ans

3 - Conclusion
Synthèse des étapes et message final.

4 - Réponse aux questions
Les personnes partisantes de conserver cet arbre, qui n'a pas été affecté par la tempête de 2024, s'expriment et demandent une expertise annuelle par l'ONF
Mme Delphine ROUSSEAU termine par l'envoi du mail résumé de son intervention. (Affiché en mairie)

Au regard du débat passionné, il est nécessaire de donner du temps pour que la raison domine.

4. Rédaction du bulletin de Noël et recueil « Rouvray Autrefois »

Séverine a commencé la mise en page avec les photos prises ces 6 derniers mois, que chacun lui fasse parvenir l'article de son choix.

Christine Perrin présente son travail, à partir des photos et cartes postales de Rouvray des années 1870 – 1970, sous forme d'un parcours de découverte de Rouvray depuis la gare, en empruntant la grande rue, faisant un arrêt à l'église, à l'école pour terminer par le lavoir et la tuilerie.

5. Informations Générales

Préfecture :
- Information sur les mesures à prendre dans le cadre du virus de l'influenza aviaire (IAHP) comme les bons réflexes face aux grippes aviaires et porcine.
- Autorisation de destruction, par tous les moyens, des sangliers sur 8 communes dont Rouvray

Education : Rappel de l'inspection d'académie sur l'instruction obligatoire de 3 à 16 ans

Département : Subvention allouée de 5 670 € pour le financement de la 2eme tranche du cheminement piétonnier route de Montigny La Resle

ATD : Rencontre avec Monsieur LETEUR, chargé du projet de sécurisation de la traversée de Rouvray par la RD5. Il promet de remettre le projet avant la fin de l'année.

Projet éolien Maligny : présentation de la souscription participative.

3CVT Assainissement : renouvellement de l'info concernant la panne de la pompe de relevage route d'Héry par le maire d'Héry

Rouvray :
- L'entreprise VAUCOULEUR a terminé sa commande par la réparation de la charpente de la toiture de l'église
Nous rédigeons le dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour le versement à la commune des dons récoltés
- Mise en place du vestiaire sur la dalle avec intelligence par Stéphane RELTIENNE et Jean-Philippe CASTRO.
- Le Contrôle des extincteurs et alarmes incendie réalisé.
- Accord du CM pour la plantation d'une haie de charmes en remplacement de la haie d'épines au niveau de l'école
- Préparation de l'après-midi récréatif des ainés.

Fin de la séance à 22h15

Le Maire